



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2003
Français
Original: anglais

Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 7 g) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions**

Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil économique et social le rapport du Directeur exécutif du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA ou « le Programme »), établi conformément à la résolution 2001/23 du Conseil économique et social.

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 2001/23 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil priait le Secrétaire général de lui transmettre à sa session de fond de 2003 le rapport du Directeur exécutif du Programme, établi en collaboration avec les organismes et organes des Nations Unies concernés, sur les initiatives prises par les organismes des Nations Unies pour riposter de manière coordonnée face à la pandémie du VIH/sida.

Le présent rapport fait le point sur l'état de l'épidémie, résume les mesures prises par ONUSIDA pour promouvoir l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce thème en juin 2001, récapitule les initiatives marquantes qui ont été prises pour accroître l'efficacité et la cohérence de la riposte du système des Nations Unies face à l'épidémie, et indique les mesures que compte prendre ONUSIDA pour donner effet aux décisions prises par son Conseil de coordination à sa treizième réunion en décembre 2002 à la suite de l'évaluation externe du Programme.

* E/2003/100.



Le rapport se termine par une série de recommandations. Le Conseil économique et social est invité à les examiner et à les faire siennes.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. État de l'épidémie	1–9	3
II. Contexte général	10–19	4
A. Promotion et application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida . .	11–16	4
B. Évaluation externe d'ONUSIDA	17	5
C. Orientations futures du Programme commun	18–19	6
III. ONUSIDA et les nouveaux partenariats.	20–76	6
A. Plaidoyer et mobilisation pour une riposte efficace	21–34	6
B. Information stratégique nécessaire pour guider la lutte	35–49	9
C. Participation de la société civile et mise en valeur des partenariats	50–61	12
D. Suivre l'évolution de l'épidémie	62–70	15
E. Mobiliser des ressources financières, techniques et politiques	71–76	17
IV. Recommandations et mesures qu'il est proposé au Conseil économique et social de prendre.	77	18

I. État de l'épidémie

1. Depuis l'apparition du premier cas clinique déclaré de syndrome d'immunodéficience acquise il y a une vingtaine d'années, le sida est devenu l'épidémie la plus dévastatrice de toute l'histoire de l'humanité. En quelques dizaines d'années, plus de 60 millions de personnes ont été contaminées par le virus de syndrome d'immunodéficience humaine (VIH). Aujourd'hui, le sida est de loin la maladie la plus meurtrière en Afrique, et il représente la quatrième cause de mortalité dans le monde. Qui plus est, le VIH/sida peut mettre gravement en péril la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, comme on le constate actuellement en Afrique australe.

2. À la fin de l'année 2002, il y avait dans le monde près de 42 millions de séropositifs – 38,6 millions d'adultes et 3,2 millions d'enfants de moins de 15 ans. Dans la même année, quelque 5 millions de personnes ont été contaminées par le VIH et le sida a fait 3,1 millions de victimes.

3. L'épidémie continue à gagner du terrain en Afrique subsaharienne, où selon les estimations, 3,5 millions de nouveaux cas de contamination se sont produits en 2002; la même année, quelque 2,4 millions de personnes sont mortes des suites du sida et il y avait 28,1 millions de séropositifs. Dans sept pays de la région, le taux de séropositivité serait supérieur à 20 % chez les adultes et, dans certaines zones, il dépasserait même 30 % chez les femmes enceintes. Des signes encourageants sont tout de même apparus dans certains pays comme la Tanzanie et la Zambie, où les taux de prévalence sont en diminution parmi les adolescents, en Afrique du Sud, où la séropositivité est en recul chez les femmes enceintes âgées de moins de 20 ans (15,4 % en 2001, contre 21 % en 1998), et en Ouganda, où le taux de prévalence continue à baisser chez les adultes.

4. En Asie et dans la région du Pacifique, 7,2 millions de personnes vivent aujourd'hui avec le VIH. Les taux de prévalence nationaux sont peu élevés, sauf au Cambodge, au Myanmar et en Thaïlande. En ce qui concerne des pays géographiquement très étendus comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie, ils rendent mal compte de la réalité de l'épidémie. Ainsi, les estimations officielles de la Chine font état de 1 million de séropositifs pour l'année 2002, et l'Inde estime que moins de 1 % de la population indienne d'âge adulte est séropositive. Quelque 3,97 millions de personnes vivaient avec le VIH à la fin de 2001. Certains pays de la région ont réussi à réduire les risques de contamination dans les populations à risque grâce à de vastes programmes de prévention. Le Cambodge, par exemple, a fait savoir que le taux de prévalence de l'infection chez les femmes enceintes était tombé à 2,3 % à la fin 2000, contre 3,2 % en 1997.

5. En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, la surveillance systématique du VIH reste insuffisante, d'où la difficulté à déterminer avec précision l'évolution de la situation épidémiologique. Le contact sexuel reste le principal mode de transmission du virus, mais on observe également des contaminations en chaîne parmi les usagers de drogues injectables. Les taux de séropositivité ont beaucoup augmenté en Libye et en Iran.

6. L'Europe orientale et l'Asie centrale restent les foyers de propagation de l'épidémie les plus actifs. Les contaminations par usage de drogues injectables représentent jusqu'à 90 % du nombre total de cas déclarés. La plupart des personnes infectées sont âgées de moins de 29 ans.

7. En Amérique latine et dans les Caraïbes, quelque 1,6 million de personnes vivraient actuellement avec le virus. Les Caraïbes figurent au deuxième rang mondial parmi les régions les plus touchées. Le taux de prévalence moyen chez l'adulte est d'environ 2 %. Haïti reste le pays le plus éprouvé, avec un taux de prévalence national supérieur à 6 % chez l'adulte. La prévalence est de 3,5 % aux Bahamas.

8. Dans les pays à revenus élevés, l'introduction des thérapies antirétrovirales a fait chuter la mortalité liée au VIH/sida, en dépit du léger tassement observé depuis deux ans. Les dernières statistiques disponibles montrent que l'épidémie est en train de basculer progressivement vers les populations les plus pauvres et marginalisées.

9. Les dernières projections donnent à penser que 45 millions de personnes supplémentaires pourraient être contaminées par le VIH dans 126 pays à revenus faibles ou moyens entre 2002 et 2010, l'Asie et la région du Pacifique totalisant ensemble plus de 40 % des nouveaux cas d'infection. Si toutefois un train de mesures de prévention était mis en oeuvre en 2005, le nombre de nouvelles contaminations pourrait être réduit de 29 millions d'ici à 2010.

II. Contexte général

10. Un certain nombre de faits marquants sont intervenus depuis la présentation du dernier rapport du Programme au Conseil économique et social : initiatives d'ONUSIDA, des organismes des Nations Unies en général et d'un large éventail d'autres partenaires à la suite de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée générale en juin 2001 à sa vingt-sixième session extraordinaire consacrée à ce thème; achèvement de l'évaluation externe des cinq premières années d'activité d'ONUSIDA, décisions du Conseil de coordination, à sa treizième réunion en décembre 2002, concernant les orientations futures du Programme.

A. Promotion et application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

11. La Déclaration d'engagement sur le VIH/sida énonce une série de priorités mondiales précises pour lutter contre la pandémie. Elle appelle à une action mondiale et nationale dans 10 domaines clefs : mobilisation au plus haut niveau; prévention; soins, aide et traitements; VIH/sida et droits de l'homme; protection renforcée des personnes vulnérables; orphelins du sida et enfants fragilisés par le VIH/sida; atténuation de l'impact social et économique de la pandémie; recherche et développement; VIH/sida dans les régions touchées par des conflits ou des catastrophes naturelles; ressources. Elle demande aux gouvernements de formuler et d'appliquer des politiques et des plans d'action dans chacun de ces domaines, et appelle à des initiatives mondiales et régionales pour renforcer et compléter les efforts nationaux. La Déclaration d'engagement s'inscrit dans le droit fil de la Déclaration du Millénaire, dont l'un des objectifs déclarés est d'enrayer et de faire reculer l'épidémie du VIH/sida d'ici à 2015.

12. Après la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, la Déclaration d'engagement a été examinée par les conseils

d'administration de tous les organismes coparrains; tous ont préconisé une action concrète et spécifique pour en assurer la pleine application. Les coparrains et le secrétariat d'ONUSIDA se sont collectivement entendus sur une série d'actions dans quatre domaines clefs : i) la sensibilisation; ii) les avis normatifs et l'appui opérationnel; iii) la communication et l'information; iv) la mobilisation de la société civile. Le Comité des organismes coparrains vérifie régulièrement ce qui a été accompli dans chacun de ces domaines.

13. Les équipes de pays des Nations Unies ont établi un guide pratique d'aide à l'application nationale de la Déclaration d'engagement. Ce guide énumère une série d'activités de base qui devraient être appuyées dans tous les pays (par exemple traduction et diffusion de la Déclaration, ou encore examen multisectoriel et actualisation des stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida), et donne des exemples d'appuis envisageables dans différents contextes (par exemple expansion des groupes thématiques sur le VIH/sida et dialogue avec les acteurs concernés).

14. À sa réunion de mai 2002, le Conseil de coordination d'ONUSIDA a par ailleurs approuvé une matrice de suivi et d'évaluation. Les directives concernant la définition d'indicateurs de base du degré de réalisation des objectifs de la Déclaration d'engagement ont été formulées, puis diffusées mondialement en même temps que la matrice de suivi et d'évaluation. Les indicateurs cadrent avec ceux qui sont appliqués pour les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

15. Le premier rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida a été présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session en octobre 2002 (A/57/227). Il apporte une vue d'ensemble du contenu des premiers rapports des pays sur l'application de la Déclaration, et donne par là même un point de repère pour mesurer les progrès futurs.

16. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur les progrès accomplis dans les 12 derniers mois. Il a demandé aux États Membres de lui indiquer leurs résultats au regard d'une série de 13 indicateurs de base ainsi que leurs activités dans les domaines clefs couverts par la Déclaration. Les renseignements qui lui seront communiqués, ainsi que les données provenant d'une multiplicité d'autres sources, permettront de déterminer le degré de réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement pour 2003.

B. Évaluation externe d'ONUSIDA

17. L'évaluation externe des cinq premières années d'activité d'ONUSIDA a eu lieu entre juillet 2001 et août 2002. Le rapport d'évaluation finale, soumis au Président du Conseil de coordination en octobre 2002, contient 29 recommandations concernant notamment la vision stratégique, la gouvernance et la gestion, et définit les cinq missions clefs d'ONUSIDA aux niveaux mondial et national. Il fait état des bons résultats obtenus par le Programme, en particulier sur le plan mondial, et préconise un appui renforcé aux initiatives lancées par les pays. Les recommandations issues de l'évaluation ont été examinées par le Conseil de coordination lors d'une réunion consacrée à ce sujet en décembre 2002.

C. Orientations futures du Programme commun

18. À sa treizième réunion, en décembre 2002, le Conseil de coordination a examiné le rapport du Directeur exécutif intitulé « Orientations futures de l'ONUSIDA : réagir à l'évaluation sur cinq ans du Programme ». Ce document est le résultat de consultations approfondies avec les organismes coparrains, les autres organismes des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux, conduites sur la base des recommandations initiales de l'évaluation externe. Le rapport du Secrétaire général sur la prochaine étape de la réforme de l'Organisation des Nations Unies a été un fil conducteur utile pour fixer les orientations futures d'ONUSIDA. S'appuyant sur les conclusions de l'évaluation externe, le Directeur exécutif a proposé dans son rapport cinq grandes missions pour ONUSIDA : i) mobilisation et plaidoyer pour une riposte efficace à l'épidémie; ii) information stratégique propre à guider les efforts des partenaires; iii) détection, surveillance et évaluation de l'épidémie et mesures réactives; iv) engagement de la société civile et multiplication des partenariats; v) mobilisation des ressources financières, techniques et politiques.

19. Le Conseil de coordination a entériné ces cinq grandes missions ainsi qu'une série d'actions qui permettront à ONUSIDA de maintenir le cap ainsi fixé. Il a également créé un groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance du Programme et a demandé qu'un rapport sur cette question lui soit présenté à sa quatorzième réunion en juin 2003.

III. ONUSIDA et les nouveaux partenariats

20. Cette section examine les initiatives prises par le secrétariat et les coparrains d'ONUSIDA ainsi que par d'autres organismes des Nations Unies pour appuyer à tous les niveaux la riposte élargie face au VIH/sida, et cela dans les grandes cinq missions du Programme entérinées par le Conseil de coordination en décembre 2002.

A. Plaidoyer et mobilisation pour une riposte efficace

21. « Il est nécessaire, si l'on veut réagir efficacement à l'épidémie, qu'une forte impulsion soit donnée à tous les niveaux de la société », est-il indiqué dans la Déclaration d'engagement. Il s'agit notamment d'accroître les capacités nationales, d'appuyer la mobilisation régionale, de renforcer et intensifier les activités de plaidoyer et de mobilisation à l'échelle mondiale.

1. Renforcement de la capacité et de la mobilisation nationales

22. L'un des éléments critiques sur lesquels les pays doivent pouvoir compter pour lancer une riposte efficace et durable est la mobilisation nationale. À travers les groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme a recommandé et appuyé la création de conseils nationaux du sida afin de renforcer la mobilisation et la concertation nationales. La sensibilisation aux multiples dimensions de l'épidémie et les preuves de plus en plus nombreuses de ses répercussions dans tous les domaines ont suscité dans la plupart des pays un

mouvement favorable aux initiatives multisectorielles et à la constitution de larges partenariats.

23. Ces deux dernières années, les groupes thématiques sur le VIH/sida ont aidé les pays à élaborer des plans multisectoriels et ont facilité l'intégration des stratégies de lutte contre le VIH/sida dans les schémas de planification du développement, par exemple dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les stratégies de lutte contre la pauvreté, les programmes de dépenses à moyen terme et l'aide bilatérale au développement. Ce faisant, ils ont renforcé l'engagement et la capacité des pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À la fin de 2002, quelque 102 pays avaient formulé des plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH/sida. Lorsqu'ils sont bien conçus, les plans nationaux donnent un tremplin solide pour coordonner efficacement la mobilisation d'un large éventail de partenaires. L'une des tâches d'ONUSIDA dans les quelques années qui viennent sera d'aider les pays à transformer leurs plans stratégiques en programmes à grande échelle. Les initiatives requises pour appuyer l'intensification de la riposte des pays ont des implications en termes de capacité des équipes de pays des Nations Unies, en particulier celles des pays les plus touchés.

2. Appui à la mobilisation régionale

24. ONUSIDA a solidement appuyé les activités et les partenariats régionaux centrés sur le renforcement de l'effort de mobilisation et de plaidoyer. On trouvera ci-après quelques exemples de cet appui dans différentes régions.

25. Le Programme d'action en urgence lancé par la Communauté d'États indépendants pour enrayer la progression du VIH/sida en Europe orientale et en Asie centrale entend atteindre les objectifs inscrits dans la Déclaration d'engagement à travers une action nationale de grande envergure étayée par le soutien technique, financier et tactique d'ONUSIDA et par une collaboration avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

26. Le Partenariat pancaraïbe de lutte contre le VIH/sida, lancé en 2001, regroupe désormais 63 institutions, dont des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales régionales, des donateurs multilatéraux et bilatéraux, des entreprises du secteur privé et les gouvernements de la région. La campagne commune d'action et de plaidoyer pilotée par la Communauté des Caraïbes et appuyée par ONUSIDA a facilité la planification nationale et régionale dans l'optique d'un accès élargi aux soins et aux traitements, et a concouru à l'heureuse issue des négociations sur la baisse du prix des antirétroviraux.

27. Le Forum des îles du Pacifique sur le VIH/sida et le développement a été lancé en août 2002 à la réunion ministérielle de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) de Darussalam, au Brunei. Le Forum doit s'acquitter d'une série de tâches difficiles : intensifier la mobilisation dans les pays d'Asie et du Pacifique, promouvoir l'utilisation d'instruments de plaidoyer basés sur des observations factuelles, appuyer l'engagement massif de la société civile, en particulier au niveau des pays.

28. La croisade de l'Afrique contre le sida a été illustrée par le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des États membres de

l'Organisation de l'unité africaine consacré au VIH/sida, à la tuberculose et aux autres maladies infectieuses, qui s'est tenu à Abuja en avril 2001, et qui s'est notamment traduit par la constitution d'un groupe de chefs d'État appelé « Aids Watch Africa ». Le Centre africain de prise en charge du VIH/sida, établi avec l'assistance d'ONUSIDA et sous la supervision de Aids Watch Africa, a une mission d'analyse des politiques et de diffusion de l'information. En 2002, ONUSIDA s'est particulièrement attaché à promouvoir l'intégration de la question du VIH/sida dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), notamment en restant en contact étroit avec le secrétariat du NEPAD, dont il a appuyé les travaux techniques. De plus, l'UNICEF a eu une série de consultations remarquées avec d'éminents dirigeants africains pour que la question des orphelins figure en meilleure place dans l'ordre du jour régional.

29. ONUSIDA appuie l'engagement croissant du secteur de l'éducation dans la lutte contre le sida, en particulier en Afrique. L'Équipe spéciale interinstitutions d'ONUSIDA sur l'éducation créée à l'initiative de l'UNESCO a élaboré une stratégie pour former les hauts responsables chargés des politiques d'éducation. Il est prévu d'appliquer le même type de stratégie pour mobiliser les milieux enseignants en Asie du Sud-Est et en Europe orientale.

3. Initiatives en faveur de la mobilisation mondiale

30. La mobilisation mondiale contre le sida demeure une priorité d'ONUSIDA. Elle se traduit entre autres par les actions suivantes : diffusion et explication de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, application de stratégies cohérentes en matière de communication et d'information, renforcement de la concertation et du dialogue à partir des faits observables. Depuis son adoption par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire de juin 2001 consacrée au VIH/sida, la Déclaration d'engagement figure en bonne place dans l'ordre du jour de la plupart des conférences mondiales et régionales.

31. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (mai 2002) a longuement traité de l'impact du sida sur les enfants. Le document final, intitulé « Un monde digne des enfants », mentionne la lutte contre le VIH/sida parmi les domaines d'action prioritaires. Dans le droit fil des objectifs fixés par la Déclaration du Millénaire, il appuie l'action inscrite dans la Déclaration d'engagement en faveur des orphelins du sida et des enfants fragilisés par la pandémie.

32. Le Secrétaire général de l'ONU a continué sans relâche à appeler l'attention de la communauté internationale sur la question du sida, à rappeler l'impact de la pandémie sur les femmes et la mobilisation des Africaines face au fléau, à souligner la nécessité de former de larges partenariats pour lutter contre la maladie, à parler de la question du sida, de l'insécurité alimentaire et de la diminution des capacités institutionnelles. Il a profité de ses nombreux déplacements pour faire un travail de plaidoyer, tant lors de ses interventions publiques que dans ses entretiens avec les dirigeants à tous les niveaux. La campagne menée par le Secrétaire général a également favorisé la création, en 2002, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Au niveau du système des Nations Unies, le Secrétaire général a insisté pour que la question du VIH/sida figure à l'ordre du jour des réunions biennales du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

33. ONUSIDA a poursuivi son travail de plaidoyer sur le plan mondial, marqué notamment par la campagne mondiale contre le sida, dont le thème pour 2001-2002 était la lutte contre l'ostracisme et la discrimination. La Journée mondiale de lutte contre le sida (1er décembre) est toujours une excellente occasion de mobiliser les bonnes volontés dans des centaines de milliers de collectivités, avec l'appui d'un message de portée mondiale et d'une large couverture médiatique.

34. L'une des initiatives marquantes de la dernière Conférence internationale sur le sida (Barcelone, juillet 2002), a été la série d'activités de mobilisation organisées par le secrétariat d'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, qui ont donné lieu à diverses manifestations auxquelles ont participé des parlementaires, des dirigeantes de très haut rang ainsi que des chefs d'État et anciens chefs d'État.

B. Information stratégique nécessaire pour guider la lutte

35. Au cours des deux dernières années, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a continué de fournir une information stratégique destinée à faciliter la formulation des politiques, à hiérarchiser les investissements et à mettre en oeuvre les programmes aux niveaux national, régional et mondial. On trouvera ci-après des exemples d'éléments d'information stratégiques que le secrétariat d'ONUSIDA et ses parrains ont diffusés pendant la période considérée.

1. Niveau national

36. En 2002-2003, ONUSIDA a continué de produire et d'analyser de nouveaux éléments d'information sur l'épidémie; de recenser les coûts de l'épidémie et les ressources disponibles, ainsi que les acteurs qui contribuent à la lutte à l'échelle nationale.

37. Le Système d'information sur les ripostes pays est conçu pour contribuer à répondre à la nécessité d'améliorer l'information, notamment celle qui a trait au suivi des indicateurs inscrits dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, de la rendre plus accessible et de l'analyser. En avril 2003, le système était déjà installé dans plus de 40 pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe orientale. Il devrait être opérationnel dans tous les pays à la fin de l'année 2005 au plus tard. Le secrétariat et les parrains d'ONUSIDA ont progressé dans l'harmonisation de leur système d'information avec les autres systèmes d'information afin de simplifier le suivi et l'évaluation au niveau national.

38. Actuellement, ONUSIDA aide également les pays à évaluer l'incidence de l'épidémie; à diffuser les pratiques optimales et les enseignements tirés de programmes qui ont été couronnés de succès (en Ouganda, en Thaïlande et au Cambodge, par exemple); et à inciter la société civile et le secteur privé à s'engager davantage dans la lutte.

2. Niveau régional

39. La Banque mondiale, le secrétariat d'ONUSIDA et l'organisation Groupe prospective ont aidé la Communauté d'États indépendants (CEI) à évaluer les ressources nécessaires pour lutter contre le VIH/sida dans 30 pays d'Europe orientale et d'Asie centrale. Grâce à cette initiative, les pays de la région ont pu

formuler des propositions et les chiffrer, ce qui a débouché sur une augmentation des financements destinés aux activités relatives au VIH/sida.

40. En réponse à une analyse qui militait contre la fourniture de traitements en Afrique, le secrétariat d'ONUSIDA, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont publié une déclaration commune destinée à démontrer : l'interaction entre les soins et la prévention; les avantages de l'amélioration de la qualité de vie et du prolongement de la vie en soi; dans quelle mesure les investissements dans les soins contribuent à la réussite des actions de prévention; et le lien entre l'amélioration de l'accès au traitement et l'atténuation des coûts économiques et sociaux immédiats et à venir du VIH/sida. Cette déclaration a été largement diffusée dans les médias et publiée dans les revues scientifiques et il semblerait qu'elle a contribué à faire en sorte que les fonds soient alloués aux soins et à la prévention de manière plus rationnelle.

41. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la Banque mondiale a mis au point un modèle permettant aux décideurs de déterminer l'allocation des ressources qui permettra d'éviter le plus grand nombre possible de nouvelles infections à VIH, quel que soit le budget proposé; ce modèle est appliqué au Honduras, au Guatemala et au Panama. En outre, en Amérique latine et dans les Caraïbes, 20 pays ont procédé à une analyse détaillée des flux de ressources destinés à la lutte contre le VIH/sida, sous l'égide de l'Initiative régionale sur le sida pour l'Amérique latine et les Caraïbes¹ (SIDALAC) et avec l'appui de la Banque mondiale, du secrétariat d'ONUSIDA et de la Banque interaméricaine de développement. L'information ainsi recueillie a permis d'évaluer les besoins et de mieux cibler les activités de mobilisation des ressources.

3. Niveau mondial

42. Pendant la période considérée, 45 nouveaux documents sur les pratiques optimales ont été publiés sur les thèmes suivants : accès aux soins, traitement et prise en charge; droits de l'homme, y compris sentiment d'opprobre et discrimination; VIH/sida sur le lieu de travail; prévention; planification stratégique; initiatives du secteur privé; personnes vivant avec le VIH/sida; conseil et test volontaires; groupes vulnérables et jeunes.

43. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a produit, avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et le secrétariat d'ONUSIDA, un rapport intitulé « Les enfants au bord du gouffre 2002? ». Ce document constitue une source complète pour les statistiques, les tendances et les problèmes relatifs aux orphelins et aux enfants vulnérables. L'UNICEF, le secrétariat d'ONUSIDA et l'OMS ont également collaboré à l'élaboration d'un document intitulé « Les jeunes et le VIH/sida : une solution à la crise » (*Young people and HIV/AIDS: opportunities in crises*), qui donne aux pays des points de repère pouvant leur servir à mesurer les progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida en faveur des jeunes, des orphelins et des enfants vulnérables.

44. Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) a formulé et diffusé plusieurs directives et outils destinés à faciliter la

¹ SIDALAC est une initiative régionale sur le VIH/sida pour l'Amérique latine et les Caraïbes, au sein de la Fondation mexicaine pour la santé (FUNSALUD).

distribution de préservatifs masculins et féminins. Le FNUAP et le secrétariat d'ONUSIDA ont analysé l'interaction entre la promotion de l'usage du préservatif et d'autres initiatives de prévention, telles que l'information et la prestation de services sanitaires. Les conclusions de ces travaux peuvent contribuer à canaliser les investissements dans ce domaine.

45. Dans le domaine des maladies sexuellement transmissibles (MST), l'OMS a dirigé la mise au point d'un certain nombre de produits majeurs, notamment le document intitulé « *A global strategy for the prevention and care of STIs* » (Stratégie mondiale en matière de prévention et de soins des MST) qui devrait paraître vers la fin de l'année 2003. L'OMS a également formulé et publié une série de quatre principes directeurs devant régir les aspects cliniques du traitement des femmes enceintes infectées par le virus d'immunodéficience humaine. Le FNUAP travaille actuellement à l'élaboration d'un manuel de formation et de programmation axé sur la prévention du VIH chez les femmes enceintes et les mères.

46. ONUSIDA continue de promouvoir des stratégies globales de prévention, qui englobent la mise en valeur des connaissances et des compétences, l'accès aux services sanitaires et la mise en place d'un environnement sûr et porteur. Le secrétariat et les parrains d'ONUSIDA ont publié un certain nombre de directives dans ces domaines en s'appuyant sur les succès enregistrés au niveau national dans différentes régions.

47. S'agissant de l'accès accru aux soins et aux traitements, l'OMS a mis au point et diffusé, avec l'UNICEF et le secrétariat d'ONUSIDA, des éléments d'information stratégiques dans un certain nombre de domaines essentiels en vue d'aider les pays à sélectionner et à utiliser rationnellement les médicaments administrés aux séropositifs. L'OMS, l'UNICEF, le secrétariat d'ONUSIDA et Médecins Sans Frontières continuent de réunir et d'apporter des renseignements à jour sur les prix et les sources d'approvisionnement en médicaments pour les séropositifs dans le domaine public. On travaille actuellement à y inclure aussi l'information sur la procédure d'enregistrement des médicaments dans les différents pays.

48. ONUSIDA appuie le réseau économique international sur le VIH/sida (International HIV/AIDS Economics Network) et travaille avec le Groupe de référence d'ONUSIDA sur les questions économiques en vue de coordonner et de faire progresser les analyses économiques dans ce domaine. En outre, plusieurs groupes de la Banque mondiale, notamment le Global HIV/AIDS Program et le Réseau du développement humain, ont créé, en novembre 2002, le Groupe de travail sur les questions économiques liées au VIH/sida (HIV/AIDS Economic Working Group), chargé de coordonner les travaux d'analyse des questions économiques liées au VIH/sida, notamment une importante évaluation des effets macroéconomiques de l'épidémie, et d'en faire partager les résultats.

49. La promotion et la diffusion de toute une série de documentations sur les pratiques optimales s'appuiera, comme l'a recommandé le Conseil de coordination du Programme (CCP), de plus en plus sur une action interinstitutions et multipartenaire davantage cohérente. On s'attachera à promouvoir une documentation sur les pratiques optimales qui soit plus complète; utile aux partenaires qui participent aux programmes de lutte contre le VIH/sida au niveau national; à vocation opérationnelle, appuyée sur des exemples nationaux ou régionaux; évaluative et accordant plus d'importance aux études et examens

comparatifs; enfin, accessible, par l'intermédiaire de circuits de distribution plus larges, de partenaires plus variés et de réunions nationales sur les partenariats. Au niveau mondial, on s'efforcera de recenser systématiquement les lacunes dans les principaux domaines d'intervention et de les combler, en consultation avec les partenaires compétents.

C. Participation de la société civile et mise en valeur des partenariats

50. Au cours de la période considérée, ONUSIDA a renforcé l'appui qu'il apporte à un vaste éventail de partenaires, en particulier au niveau national. Il a multiplié les contacts avec différents secteurs de l'administration publique, la société civile et le secteur privé. Il a veillé particulièrement à ce que les personnes vivant avec le VIH/sida participent aux activités, notamment en renforçant leurs réseaux dans de nombreuses régions du monde.

1. Capacités accrues des parrains

51. Les parrains d'ONUSIDA ont donné sensiblement plus d'importance au VIH/sida dans leurs programmes de travail. La plupart des organismes coparrainants considèrent désormais la question du VIH/sida comme un domaine prioritaire de leur organisation, avec le personnel nécessaire, des stratégies, des objectifs et des indicateurs intégrés dans leurs plans stratégiques à moyen terme. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a rejoint ONUSIDA en octobre 2001 en tant que huitième parrain et elle a mis en place un programme spécial sur le VIH/sida et le monde du travail. On s'efforce actuellement d'améliorer les relations entre le Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA et les conseils d'administration des parrains, conformément à la décision prise par le Conseil en décembre 2002 et aux recommandations formulées par le groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, question sur laquelle le Conseil devrait délibérer en juin 2003.

52. Le budget et plan de travail unifié continue de jouer un rôle essentiel dans le renforcement des partenariats d'ONUSIDA. Parmi les principaux résultats obtenus en 2002-2003 aux niveaux mondial, régional et national, on citera les suivants : engagement et capacité accrues des parrains; sensibilisation mondiale accrue à la question du VIH/sida; mise en place de cadres normatifs dans un certain nombre de domaines clefs, notamment l'éducation, l'accès au traitement dans les pays à ressources limitées, les orphelins et les enfants vulnérables et l'action menée dans le monde du travail pour lutter contre le sida. Le budget et plan de travail unifié pour 2004-2005 est axé sur la consolidation de ces acquis et la mise en oeuvre des décisions prises par le Conseil de coordination du Programme comme suite à l'évaluation externe d'ONUSIDA. Conformément à ces décisions, le budget et plan de travail unifié consacre nettement plus d'efforts et de ressources à accélérer l'action menée sur le plan national pour lutter contre le VIH/sida.

53. Des Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH et le sida au niveau national sont désormais opérationnels dans 134 pays. Dans 80 % des cas, ils ont élargi leur composition au-delà du cercle des organismes coparrainants et incluent des partenaires nationaux essentiels, notamment des représentants du Gouvernement, des personnes vivant avec le VIH/sida, des organisations non gouvernementales, d'autres organismes des Nations Unies, des organismes

bilatéraux ou d'autres donateurs. Les groupes thématiques élargis ont pour but de créer des mécanismes nationaux de coordination, et non de faire double emploi ou de faire concurrence aux autorités nationales. En outre, des conseillers d'ONUSIDA pour les programmes au niveau des pays sont nommés dans une soixantaine de pays où ils sont chargés d'assurer la coordination et de diriger et d'appuyer les travaux des groupes thématiques. À sa 13^e séance, en décembre 2002, le Conseil de coordination du Programme a donc décidé d'appeler les conseillers pour les programmes au niveau des pays « coordinateurs de pays ONUSIDA » de manière à mieux rendre compte de leur rôle de catalyseur pour ce qui est de tous les aspects de l'action nationale, tant au sein des Nations Unies qu'en dehors du système.

54. Le Conseil de coordination du Programme a recommandé que des programmes globaux communs soient formulés à l'appui de l'action nationale, en vue de remplacer les plans de travail intégrés des Nations Unies utilisés jusqu'ici. Ces nouveaux programmes devraient comprendre : i) des budgets et plans de travail combinés pour l'action menée ensemble ou séparément par les différents organismes à l'appui des initiatives nationales de lutte contre le VIH/sida; ii) des objectifs clairs et des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis; iii) une liste des efforts entrepris par différents organismes faisant apparaître leurs rôles et responsabilités respectives, ainsi que les cinq fonctions essentielles d'ONUSIDA; et iv) les activités de coordination menées par les groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH et le sida.

55. En octobre 2001, le Comité des organisations coparrainantes d'ONUSIDA a adopté l'idée de « l'organisme chargé de convoquer les autres » pour des thèmes particuliers dans le cadre de la riposte élargie. Il a également précisé le rôle des équipes spéciales interinstitutions sur les questions suivantes : soins et traitement (OMS); transmission du VIH de la mère à l'enfant (OMS); orphelins et enfants vulnérables (UNICEF); jeunes (FNUAP); distribution de préservatifs (FNUAP); éducation [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)]; consommation de drogues injectables [Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)]; gouvernance et planification du développement [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)]; le monde du travail (OIT); évaluation des programmes de lutte contre le VIH/sida au niveau national (Banque mondiale). Conformément aux décisions que le Conseil de coordination du Programme a prises concernant les partenariats élargis, bon nombre de ces équipes spéciales deviendront dans les mois à venir des forums de collaboration multipartites.

2. Engagement d'autres organismes des Nations Unies

56. ONUSIDA continue d'oeuvrer avec des organismes très divers des Nations Unies qu'il encourage à s'engager davantage dans l'action et à prendre des initiatives dans leurs domaines de compétence. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) intervient pour toutes les questions du VIH/sida qui sont liées à l'agriculture; le Programme alimentaire mondial (PAM) pour celles qui sont en rapport avec la sécurité alimentaire; l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) pour celles qui ont trait aux populations mobiles; le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour celles qui sont liées aux populations déplacées et aux réfugiés.

57. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a attiré davantage l'attention sur le fait qu'il fallait protéger les droits de la personne liés au VIH, notamment en faisant appliquer les résolutions de la Commission des droits de l'homme et en appuyant le renforcement des capacités nationales dans les domaines essentiels.

58. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a abordé la question du sida et de l'accès aux médicaments lors de sa conférence ministérielle tenue à Doha, en novembre 2001, et par l'intermédiaire de son Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce. Les Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) élaborent actuellement des plans visant à renforcer les capacités institutionnelles en faisant appel aux volontaires et en octroyant des crédits aux familles pauvres touchées par le VIH/sida. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a mis en place, en collaboration avec ONUSIDA, un centre de documentation en ligne qui donne accès à des publications produites conjointement par plusieurs organismes, par exemple un guide des sources d'information sur les questions de parité femmes-hommes et de VIH/sida.

59. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), présidé par le Secrétaire général, a de nouveau demandé aux organismes des Nations Unies d'agir, en particulier pour mobiliser à l'échelle du système une action immédiate face à la crise humanitaire et alimentaire qui frappe l'Afrique australe et pour remédier à long terme à la crise du développement que traverse cette sous-région. Par l'intermédiaire du Comité de haut niveau chargé des programmes du CCS, de nombreux organismes et programmes des Nations Unies, outre ceux déjà mentionnés, signalent un renforcement des activités liées au VIH/sida. Il s'agit notamment des organisations et programmes suivants : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); Fonds monétaire international (FMI); Union postale universelle (UPU); Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI); Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA); Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); UNIFEM; Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; et commissions régionales.

60. Par ailleurs, le secrétariat d'ONUSIDA joue un rôle actif dans d'autres mécanismes de coordination du système des Nations Unies, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Groupe du Comité permanent interorganisations pour l'aide humanitaire. Les travaux du Groupe consultatif interinstitutions sur le VIH/sida – composé de 42 organismes, programmes et groupes des Nations Unies ou organismes affiliés – ont facilité la coordination et la diffusion de l'information à l'intérieur du système des Nations Unies.

61. Les organismes des Nations Unies reconnaissent de plus en plus qu'ils doivent s'attaquer au VIH/sida dans leur propre enceinte. Dans son projet de réforme, le Secrétaire général a recommandé d'« étudier en détail les conditions d'application de la politique de l'Organisation en matière de VIH/sida² ». En outre, les chefs de secrétariat des organismes coparrainants et du secrétariat d'ONUSIDA se sont

² Décision 33 du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387).

engagés tout particulièrement à s'attaquer à la question du VIH/sida sur le lieu de travail au sein des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les politiques en matière de personnel face au VIH/sida; la couverture médicale pour les salariés; la faculté d'adaptation des services qui s'occupent de la gestion des ressources humaines au problème du VIH/sida; et la sensibilisation de la direction générale. Trois initiatives mondiales sont actuellement mises en oeuvre en vue de donner suite à ces engagements : l'équipe spéciale interinstitutions sur le monde du travail, la stratégie d'apprentissage sur le VIH/sida et le projet pilote sur l'accès, les soins, le traitement et les besoins interorganisations (ACTION). De plus, l'ensemble des organismes du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion du CCS, examine régulièrement la question du VIH/sida sur le lieu de travail à l'ONU.

D. Suivre l'évolution de l'épidémie

62. ONUSIDA redouble d'efforts pour renforcer les capacités des pays en matière de suivi et d'évaluation, particulièrement en ce qui concerne le suivi des progrès accomplis vers une mise en oeuvre totale des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida.

1. Progrès dans les pays et au niveau régional

63. Le Conseil de coordination du Programme demande à ONUSIDA d'apporter son assistance aux pays qui évaluent leurs programmes nationaux relatifs au sida, de manière à aider les pouvoirs publics à prendre la direction de l'action contre le sida. Pendant l'année 2002 et au début de l'année 2003, les évaluations menées par les gouvernements de plusieurs pays, ou conjointement avec ceux-ci, ont bénéficié de l'aide d'ONUSIDA et des groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH et le sida.

64. Le Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation du secrétariat d'ONUSIDA joue un rôle normatif dans l'uniformisation des indicateurs communs et dans la recherche d'un consensus sur la mise au point et l'exploitation de ces indicateurs. Pendant la période considérée, le Groupe de référence a examiné les indicateurs mis au point dans le cadre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et a étudié les conclusions de l'évaluation externe d'ONUSIDA. Il s'attache actuellement à établir de nouvelles séries d'indicateurs, notamment dans les domaines des soins, du traitement et de l'appui aux orphelins. En outre, ONUSIDA a créé une Équipe d'appui au suivi et à l'évaluation de la pandémie du VIH/sida, ayant ses bureaux à la Banque mondiale, dont le mandat consiste principalement à coordonner et à appuyer l'action menée au niveau national dans les domaines du suivi et de l'évaluation et de renforcer les capacités nationales dans ces domaines.

65. Les différentes réunions de collaboration appuyées par ONUSIDA contribuent à harmoniser l'action menée en matière de suivi et d'évaluation et à renforcer l'autoresponsabilisation. Le Partenariat international contre le sida en Afrique, par exemple, a facilité, grâce à son cadre d'action, l'application des résolutions sur le VIH/sida et a permis de suivre les progrès accomplis. Par la suite, ces indicateurs ont été fusionnés avec ceux qui ont été mis au point pour mesurer les progrès

réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement, en vue d'éviter les doubles emplois au niveau des pays.

2. Progrès au niveau mondial

66. Le secrétariat d'ONUSIDA travaille avec ses parrains et d'autres partenaires en vue d'établir des prévisions concernant l'épidémie et la riposte et de continuer à apporter une information fiable sur l'épidémie. Le rapport biennal sur la progression de l'épidémie et l'évolution de la riposte (biennial report on the status of the epidemic and response) et la mise à jour annuelle sur la progression de l'épidémie (annual epidemic update) comptent parmi les publications les plus appréciées d'ONUSIDA.

67. L'OMS et le secrétariat d'ONUSIDA continuent de fournir des orientations en matière de surveillance du VIH/sida. De nouvelles directives, intitulées *Mise en place de systèmes de surveillance de deuxième génération du VIH : Directives pratiques*, accompagnées de CD-ROM présentant les principaux outils et méthodes de surveillance, ont été publiées en 2002 et largement diffusées.

68. ONUSIDA a créé un réseau de ressources techniques en matière de suivi et d'évaluation, dont les membres assurent des formations et apportent une assistance technique aux pays. Il a également formulé une stratégie de communication pour les membres du réseau et y a même consacré une page Web sur son site. Au cours de l'année à venir, ONUSIDA s'efforcera de renforcer le réseau en recensant les organismes locaux qui pourraient jouer le rôle de secrétariats de réseau.

69. L'une des principales contributions de l'UNICEF au suivi de l'épidémie est l'Enquête en grappes à indicateurs multiples, grande étude démographique des indicateurs sociaux concernant les enfants (notamment la santé des enfants, le bien-être, l'éducation et la vulnérabilité) menée dans 70 pays. L'analyse des données compilées dans l'Enquête 2000/2001 est en cours. La prochaine enquête de ce type sera réalisée en 2004. Elle comprendra de nombreuses données sur le VIH/sida qui permettront de suivre la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire en vue de cibler les programmes au niveau des pays.

70. ONUSIDA est déjà la principale source mondiale d'information sur l'évolution de l'épidémie. Il doit toutefois intensifier ses efforts en ce qui concerne les effets du sida et la riposte face à la maladie, en particulier dans le domaine des capacités nationales de suivi et d'évaluation. Avec le Système d'information sur les ripostes pays et l'Équipe d'appui au suivi et à l'évaluation de la pandémie du VIH/sida, ONUSIDA s'est doté de deux moteurs importants pour progresser sur la voie d'un tel renforcement. Il faut maintenant les assortir d'exams participatifs des programmes nationaux relatifs au sida, ainsi que du suivi des progrès nationaux et mondiaux accomplis dans la réalisation des objectifs exposés dans la Déclaration d'engagement et des rapports y relatifs. Développer sensiblement les compétences nationales en matière de suivi et d'évaluation demeure un des objectifs prioritaires d'ONUSIDA.

E. Mobiliser des ressources financières, techniques et politiques³

71. Compte tenu de l'apparition d'une nouvelle donne du financement à l'échelle mondiale et du fait que de nouveaux financements sont désormais disponibles (par l'intermédiaire du Programme multinational de lutte contre le VIH/sida de la Banque mondiale, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de l'assistance bilatérale et de l'allègement de la dette, par exemple), les pays demandent qu'on les aide davantage à affiner leurs prévisions de dépenses au titre de la riposte élargie et à allouer et décaisser les ressources.

72. Le budget total consacré dans les pays à faible revenu ou à revenu moyen au VIH/sida a plus que décuplé, passant de moins de 300 millions de dollars des États-Unis en 1996 à un montant estimatif de 3,5 milliards de dollars des États-Unis en 2002. Selon les dernières prévisions d'ONUSIDA, il faudra 10,7 milliards de dollars d'ici à 2005 et 14,9 milliards de dollars d'ici à 2007. Conformément aux recommandations du Conseil de coordination du Programme, le secrétariat d'ONUSIDA encourage actuellement la formulation d'une stratégie mondiale multipartite de mobilisation des ressources destinée à dégager un consensus international sur le financement de la riposte mondiale aux niveaux susmentionnés. En formulant cette stratégie, on veillera à la complémentarité des différentes stratégies institutionnelles de mobilisation des ressources.

73. En 2002, le système des Nations Unies a apporté (à hauteur de 245 millions de dollars des États-Unis) un appui direct aux programmes de lutte contre le VIH/sida au niveau national, ce qui en a fait la troisième source de financement disponible pour des interventions en matière de VIH/sida (après les programmes bilatéraux des Gouvernements américain et britannique). Avec son Programme multinational de lutte contre le VIH/sida, la Banque mondiale est de loin la plus grande source multilatérale de financement des activités relatives au VIH/sida au niveau national. ONUSIDA encourage actuellement des gouvernements, des fondations et des donateurs industriels très divers à accroître leurs contributions.

74. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, créé en janvier 2002, fournit des fonds supplémentaires substantiels pour la lutte contre le VIH/sida à l'échelle planétaire. En mars 2003, le Fonds avait reçu des annonces de contribution d'un montant total de 3,4 milliards de dollars des États-Unis. Les deux premières fois, il a approuvé un total de 1,5 milliard de dollars des États-Unis sous forme de subventions destinées à la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les 60 % de cette somme devant financer l'action contre le VIH/sida. ONUSIDA apporte des conseils techniques et pratiques et un appui au Fonds et il a fourni un appui technique considérable aux processus nationaux.

75. ONUSIDA encourage la mise en place de plans nationaux de lutte contre le sida en tant que cadre commun servant à acheminer toute l'assistance externe (notamment celle des donateurs bilatéraux, de la Banque mondiale et du Fonds mondial). Dans ses décisions de décembre 2002, le Conseil de coordination du Programme a encouragé l'Organisation de coopération et de développement économiques et les autres donateurs à établir un lien entre leurs programmes

³ La mobilisation des ressources techniques et politiques étant traitée dans d'autres parties du rapport, la présente section est consacrée aux ressources financières.

bilatéraux de lutte contre le VIH/sida au niveau des pays et l'exécution de stratégies nationales, en particulier en matière de réduction de la pauvreté et de développement, en vue de mettre les gouvernements hôtes mieux à même de coordonner l'assistance internationale dans le domaine du VIH/sida.

76. Enfin, le Fonds d'accélération programmatique (FAP) d'ONUSIDA aide les partenaires nationaux à assurer la planification et à formuler les projets de développement exigés pour recevoir des ressources extérieures, notamment celles de la Banque mondiale et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Au cours des deux dernières années, le FAP a été recentré pour appuyer la planification des programmes et le développement; le renforcement des initiatives et des capacités en matière de suivi et d'évaluation; la mise en valeur des partenariats; et la mobilisation des ressources.

IV. Recommandations et mesures qu'il est proposé au Conseil économique et social de prendre

77. Le Conseil économique et social souhaitera peut-être prendre les mesures suivantes :

a) Entériner les décisions que le Conseil de coordination du Programme a prises à sa 13e séance, en décembre 2002, et dans lesquelles il demande à ONUSIDA : d'accroître son appui aux initiatives et aux activités de sensibilisation menées à l'échelle mondiale; d'améliorer la performance et la transparence du système des Nations Unies au niveau des pays; d'intensifier l'appui au suivi et à l'évaluation des programmes nationaux relatifs au sida; de renforcer les capacités nationales dans les domaines essentiels (participation de la société civile; mobilisation et suivi des ressources; renforcement des capacités humaines; amélioration de l'apport de ressources techniques; amélioration des interventions relatives à la sécurité, à la stabilité et à l'aide humanitaire, par exemple);

b) Adopter les cinq points multisectoriels, applicables à tous les niveaux d'ONUSIDA, énoncés dans les décisions du Conseil susmentionnées, à savoir : initiative et mobilisation en faveur d'une lutte efficace contre l'épidémie; information stratégique nécessaire pour guider l'action des partenaires; suivi de l'évolution de l'épidémie et suivi et évaluation de la riposte; participation de la société civile et mise en valeur des partenariats; mobilisation des ressources financières, techniques et politiques;

c) Encourager ONUSIDA et tous les organismes du système des Nations Unies à oeuvrer à la pleine réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de ceux qui figurent dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida;

d) Applaudir ONUSIDA en tant qu'exemple réussi de réforme permanente à l'intérieur du système des Nations Unies et l'encourager à poursuivre dans cette voie, notamment en faisant part des données d'expérience et des enseignements tirés, en redoublant d'efforts pour harmoniser la planification, la mise en oeuvre et l'établissement des rapports sur l'aide au développement; en apportant son appui aux examens multipartites périodiques et complets des programmes nationaux relatifs au sida; en élaborant des

programmes communs aux organismes des Nations Unies pour appuyer l'action menée au niveau national dans le domaine du VIH/sida; en rendant plus systématiquement compte des activités entreprises par les groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH et le sida au moyen des rapports annuels soumis au Secrétaire général par les coordonnateurs résidents;

e) Demander instamment aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies d'admettre, par le truchement des coordinateurs résidents, les coordonnateurs de pays ONUSIDA dans les équipes de pays des Nations Unies en vue de renforcer la coordination de la lutte que les Nations Unies mènent contre le VIH/sida au niveau des pays et de mieux aider les pays à mettre sur pied et à maintenir dans le temps des actions efficaces de lutte progressive élargie contre la pandémie;

f) Féliciter ONUSIDA pour l'évolution positive continue du budget et plan de travail unifié et demander instamment à tous les gouvernements, surtout à ceux des pays donateurs, d'apporter leur financement intégral pour l'exercice biennal 2004-2005;

g) Demander instamment au Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA et aux conseils d'administration des organismes coparrainants de coopérer plus étroitement et de coordonner plus efficacement leurs interventions afin d'offrir au secrétariat d'ONUSIDA et à ses parrains des orientations claires et efficaces, notamment grâce à l'examen régulier de la participation de chaque parrain aux activités d'ONUSIDA.
